

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le dix février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GESSE, Maire.

Étaient présents

M. Philippe GESSE, Maire, M. Christophe ROY, Mme Marie-Christine BRAUD, M. Claude CHARRIER, Mme Camille LEGAY, M. Pierre DEMONT, adjoint(e)s au Maire, Mme Elisabeth PILLOT, M. Jean-Noël FORGIT, Mme Marie FORGIT, M. Michel CORNEILLE, Mme Catherine BENOIT, M. Sébastien BROTIER, Mme Catherine DEMAY, M. Aloïs PRUDENT, Mme Natacha VIGNERIE, M. Philippe JOLY, Mme Magaly JEAN, M. Pascal BRIDIER, Mme Nadine GALTEAU, M. Hubert COMIN, M. Jérôme ROYER, M. Jean-Louis BARGAIN, Mme Odile PREVOTEAU, Mme Catherine PARENT, conseillers municipaux.

Absentes représentées

Mme Malika PERRIER donne pouvoir à M. Jérôme ROYER.
Mme Josette LEHELLE donne pouvoir à Mme Natacha VIGNERIE.

<i>Membres en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26</i>
--

Absente

Mme Ornella LAMBERTI.

Mme Elisabeth PILLOT est nommée secrétaire.

Ordre du jour

1	Débat d'orientation budgétaire 2025
2	Acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AM n°119 et n°144
3	SDEG16 - Dossier n°2025-E1-0008-EP_- Carrefour Avenue Jacques Moreau - Rue de Verdun
4	Hébergement d'urgence avenant n°7 entre l'AFUS16 et la ville de Jarnac
5	Promesse de bail emphytéotique administratif en vue de l'installation de plusieurs centrales photovoltaïques sur bâtiments à construire
6	Organisation des écoles maternelles KERGOMARD et DEBUSSY
7	Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet – Services techniques
8	Création d'un emploi permanent - Services techniques
9	Convention de mise à disposition de Madame Audrey NGUYEN
10	Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet – Service éducation
11	Création d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade
12	Rapport social unique 2023

13	ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024-12-15 : Tarifs spectacles - Saison culturelle 2025
14	Demande de subvention - Festival Anim'Hiver - 24 au 26 février 2025
15	Demande de subvention - Concert Nougatologie - 28 mars 2025
	Délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire
	Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'assemblée présente et ouvre la séance à 18h30.
Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Madame Elisabeth PILLOT est nommée secrétaire de séance.

Madame Emmanuelle RAMAT, agent comptable de la commune, est présente pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du lundi 16 décembre 2024.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents.

CONTRE	ABSTENTIONS
	Monsieur Jérôme ROYER Madame Malika PERRIER Monsieur Jean-Louis-BARGAIN Madame Odile PREVOTEAU Madame Catherine PARENT

1. Débat d'orientation budgétaire 2025

La loi A.T.R (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle de la prise de nombreuses décisions. Le débat permet de discuter des orientations budgétaires de l'année et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation essentielle de permettre aux conseillers municipaux de s'approprier les enjeux futurs de la collectivité.

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée le DOB 2025 (cf. annexe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.
Il donne ensuite la parole à Madame Catherine DEMAY.

Madame Catherine DEMAY explique à l'assemblée : « Nous allons reprendre le même format qui vous a été présenté en commission finances, avec l'historique des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

La première partie va concerner les recettes et après nous allons voir les dépenses. À la fin, vous aurez, en fonction des projets ce que nous prévoyons, ce que nous proposons dans le cadre de l'orientation du débat budgétaire pour cette année.

Sur la première diaporama, vous avez l'évolution des taux de fiscalité directe locale. Nous n'avons cette année, au titre de la commune, pas prévu d'augmentation de fiscalité locale. Je tiens quand même à préciser que les concitoyens peuvent ressentir une légère augmentation puisque l'Etat va augmenter les bases, à priori 1.7%. Il y aura mécaniquement un ressenti d'augmentation mais, en ce qui concerne notre fiscalité propre, nous n'en actons pas pour cette année 2025. »

Madame Catherine DEMAY poursuit : « Ainsi, au-delà des taux, nous retrouverons, dans les valorisations du budget en ligne comptable, une recette à hauteur de 2 380 000€ au titre des impôts locaux et 231 000€ au titre de la compensation de la taxe foncière. Nous prévoyons un budget équivalent à l'année passée sauf décision de dernière minute, normalement c'est ce qui devrait arriver en recette.

En terme de fiscalité indirecte, correspondant à toutes les taxes d'électricité, et droit de mutation, je vous rappelle qu'en 2023, il y a eu un rattrapage sur les années précédentes donc nous ne pouvons pas trop en tenir compte. Nous tablons cette année, au vu du contexte, sur un prévisionnel à hauteur de 57 000€ pour les droits additionnels, les droits de mutation. À mon avis, c'est une année où nous pouvons encore dépasser les 50 000€ en prévisionnel en taxe additionnelle, droit de mutation, après vous connaissez le marché de l'immobilier et des mouvements c'est plutôt tendu. En terme de taxe sur l'électricité, la recette attendue est stable soit 118 000€. »

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Juste une précision, la facture d'électricité risque de baisser sur le prévisionnel de 15% et là tu ne fais quasiment pas baisser la taxe alors qu'elle devrait baisser quasiment autant. »

Madame Emmanuelle RAMAT répond : « En fait, avant, la commune percevait une taxe sur les factures qui était la taxe consommation finale d'électricité. Cette taxe a été transformée depuis 2023 en dotation, donc, une somme a été figée en 2023, qui est reversée sous forme de dotation. La commune ne percevra plus la taxe à proprement dit donc ça reste stable. »

Monsieur Philippe GESSE présente le pouvoir de Madame Malika PERRIER pour Monsieur Jérôme ROYER.

Madame Catherine DEMAY dit : « En termes de dotations, comme vous pouvez le voir, pour les dotation de solidarité et dotation forfaitaire, nous partons sur un prévisionnel à un peu plus de 500 000€. La différence par rapport à l'année dernière, c'est que cette année nous allons vous proposer que la dotation de solidarité communautaire ne soit pas intégralement versée en fonctionnement mais soit versée 50% en fonctionnement, 50% en investissement. »

Monsieur Philippe GESSE présente le pouvoir de Madame Josette LEHELLE pour Madame Natacha VIGNERIE.

Madame Catherine DEMAY poursuit : « Dans la continuité des recettes, au niveau de la cantine, vous savez que depuis l'année dernière nous sommes passés à la facturation et nous avons pu instaurer le dispositif de la cantine à 1€ qui concerne quelques foyers sur notre zone. En termes de recettes liées à la cantine, nous prévoyons une baisse, plus liée à la baisse des effectifs. Ce n'est pas la nouvelle tarification qui a un impact budgétaire, nous n'avons que quelques familles qui bénéficient de la cantine à 1€ mais pour cette partie nous allons percevoir une subvention de 3 600€. Donc, ce n'est pas cette tarification là qui génère la baisse, c'est un prévisionnel de baisse d'effectifs tout simplement.

Sur les locations de salle et le revenu des immeubles, nous allons sur un prévisionnel de rentrée stable également, à 60 000€ ce sera peut-être plus, nous ne maîtrisons pas forcément le planning, nous n'avons pas de désengagement locatif donc nous anticipons quelque chose de relativement stable en termes de recettes. Nous nous sommes basés sur les prix locatifs qui ont été votés l'année dernière.

Donc, vous avez à suivre, les autres recettes, nous allons dire traditionnelles, qui viennent agrémenter le budget, comme la régie spectacle, nous nous sommes basés sur ce qui s'est passé l'année dernière. Le plus important à retenir est le remboursement de la mise à disposition des deux agents de la Maison France Services qui génère un remboursement par l'agglomération de presque 83 000€. Nous avons également le remboursement de l'assurance sur la rémunération du personnel en arrêt maladie à hauteur de 70 000€. Vous noterez également que nous avons encaissé cette année, 13 466€ de l'Etat en dotation passeport/carte d'identité et en concession cimetièrre, nous avons encaissé 6 600€. »

Monsieur Jérôme ROYER interroge Madame Catherine DEMAY : « En ce qui concerne la mise à disposition des agents j'avais cru comprendre via Grand Cognac qu'il y avait l'un des deux agents qui devait partir à Grand Cognac car deux agents pour une somme de 83 000€, c'est une somme quand même importante. »

Monsieur Christophe ROY répond : « Il y avait un agent qui devait intégrer Grand Cognac, c'est toujours en cours. Il y aura un des deux agents qui sera transféré à l'agglomération. C'est toujours d'actualité, ça va se faire dans les semaines qui viennent. »

Monsieur Philippe GESSE précise : « Mais ce n'est pas de notre faute ce retard, c'est l'agglomération. »

Madame Catherine DEMAY indique : « Oui, donc mathématiquement, nous aurons moins de remboursement de l'agglomération, car un des agents sera directement pris en charge par eux. »

Madame Catherine DEMAY présente les charges à caractère générale.

Madame Emmanuelle RAMAT précise qu'en fait, les colonnes 2021 à 2024 c'est du réalisé, et la colonne 2025 c'est une prévision budgétaire. C'est pour ça que là nous avons 1 849 000€ par rapport à 1 654 000€ de réalisé l'année dernière mais il est très probable qu'à la fin de 2025 nous avoisinerons les 1 600 000€ ou 1 700 000€ et nous n'atteindrons probablement pas les 1 849 000€, mais il est toujours prudent d'être pessimiste en matière de recette. C'est ce qui explique ce delta.

Madame Catherine DEMAY dit : « Nous allons rentrer plus en détail, vous avez à suivre les dépenses d'électricité et de gaz. Vous voyez l'impact en 2023, vous l'avez subi, tout le

monde l'a subi comme nous. Cette année, nous allons sortir sur un réalisé à 353 000€ ce qui signifie qu'il y a eu un gros travail d'économies de fait aussi bien sur les éclairages, la mise en place de LED, la renégociation des tarifs, la modification de compteurs pour être au plus près de la réalité. »

Monsieur Claude CHARRIER souligne : « Il y a une grosse négociation qui a été faite au niveau du SDEG. »

Madame Catherine DEMAY précise : « En revanche, ce que souligne effectivement Emmanuelle c'est que la prévision de 350 000€, nous allons légèrement l'augmenter au budget 2025 malgré l'annonce théorique des baisses des coûts d'électricité pour que nous ayons une marge en matière de dépenses sur cette partie électricité.

Nous continuerons sur 2025 à contrôler les charges de personnel. Vous allez les voir un peu plus loin, il va y avoir des contrats avec des prestataires pour assurer des tâches d'entretien. En 2025, nous allons devoir provisionner une partie des comptes épargnes temps de nos agents. Nous allons avoir une augmentation des cotisations notamment le CNRACL qui va augmenter de 3 points et l'URSAAF qui augmente de 1 point donc ça a automatiquement un effet sur le budget et surtout l'augmentation de l'assurance du personnel c'est assez compliqué, nous avons pris 4 000€ d'augmentation, nous subissons, nous n'avons pas le choix. Nous allons avoir un recrutement d'un ASVP. Pareil sur le recrutement des saisonniers l'année dernière nous n'avions pas eu de recrutement nous avons juste fait un remplacement, là cette année il y aura un recrutement pour un saisonnier pour six mois pour la période d'été qui sera concomitant avec un recrutement d'un remplacement pour un mois suite à un congé parental. Il n'y a pas d'augmentation de l'indice majoré par contre il va quand même falloir que nous regardions, c'est d'ailleurs anticipé, les tableaux d'avancement d'échelons parce qu'eux sont automatiques. »

Monsieur Jérôme ROYER fait remarquer que : « Ça fait 50% du budget du fonctionnement général, nous sommes à la limite d'un ratio moyen de notre strate. Il ne faudrait pas dépasser 50% et nous sommes à la limite. C'est juste un constat. »

Madame Catherine DEMAY répond : « Après, l'amélioration ne pourra pas se faire du jour au lendemain, il va falloir que nous allions sur une évolution progressive. Ce n'est pas la politique non plus de dire, demain nous ne prenons plus personne. Nous avons des services publics à assurer. »

Madame Catherine PARENT demande : « Mais pour la maladie, nous sommes remboursés ? »

Madame Catherine DEMAY répond par l'affirmative. Concernant l'état d'endettement de la commune jusqu'en 2046, les derniers emprunts l'impactant finissent en 2030. À cette date la commune sera vraiment à ras-les-pâquerettes en terme d'endettement ce qui n'est pas bon non plus. »

Monsieur Jérôme ROYER espère qu'il y aura d'autres investissements avant.

Madame Catherine DEMAY répond : « Oui, paradoxalement, il va falloir que nous ayons des investissements avant car sinon nous serons trop riches. »

Madame Catherine DEMAY donne la parole à Monsieur Aloïs PRUDENT.

Monsieur Aloïs PRUDENT présente les grandes orientations sur la communication.

Monsieur Christophe ROY : « Je voudrais juste ajouter sur ce qu'il a dit tout à l'heure. Nous allons avoir une entreprise qui souhaite savoir s'il y a un panneau supplémentaire pour

afficher. Ça nous fera certainement, s'il y a un panneau de libre, des recettes supplémentaires. »

Monsieur Jérôme ROYER dit : « Il était prévu 4 bulletins dans votre projet de campagne, vous n'en faites plus qu'un. »

Monsieur Christophe ROY répond que c'est beaucoup de temps et d'énergie.

Madame Catherine PARENT rappelle à Monsieur Christophe ROY qu'il avait dit que nous ne reconduirons pas le partenariat avec Médiapresse.

Monsieur Christophe ROY répond : « Oui, mais nous nous sommes rendus compte que des citoyens jarnacais trouvaient que ce bulletin était très bien donc nous reconduisons avec Médiapresse. »

Madame Catherine PARENT dit : « Nous avons dit, même toi, que c'était relativement cher pour les commerçants. »

Monsieur Christophe ROY répond : « Ça c'était les premiers retours et au final nous nous apercevons qu'ils ont dû avoir un bon retour commercial parce que leur avis a changé. »

Monsieur Jérôme ROYER dit : « Vous nous aviez demandé de donner notre texte en avril et le bulletin n'est sorti qu'en juillet. La prochaine fois, réduisez les délais. »

Monsieur Christophe ROY explique : « Oui, c'est ce que nous t'avions dit l'autre jour, effectivement, et si tu as bien vu, il y a des dates de spectacles annoncés qui étaient passées, mais là, nous étions à quelque chose près dans les temps. C'est vrai que nous avons eu deux, trois retours avec Médiapresse et ça a pris du retard. Comme je te l'ai dit, la prochaine fois nous essaierons de faire mieux, nous vous demanderons les textes au dernier moment. »

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Et sans faute d'orthographe. »

Monsieur Christophe ROY dit : « Si vos articles ont des fautes d'orthographe, ce ne sera pas de notre faute. »

Monsieur Christophe ROY présente le secteur Culturel : « Au niveau culturel, la commune poursuivra la réflexion sur la dynamisation avec l'institut François Mitterrand. La donation devrait être transférée à la Maison Natale puisque nous partons du principe que plutôt qu'il y ait deux sites l'idéal serait de tout regrouper. Les gens hésitent toujours, payer d'un côté, payer de l'autre. Il y a une étude qui est en cours donc nous continuons à travailler là dessus.

Nous allons mettre des projecteurs à LED à la salle des Foudres où nous avons recentré un maximum de spectacles, pour une question d'économie de fluides. C'est vrai qu'à l'auditorium chauffer ou éclairer pour 100 personnes, c'est un peu inutile.

Nous allons mettre la fibre à l'auditorium et prévoir un éclairage LED à la salle des fêtes dans un souci d'économie. »

Monsieur Christophe ROY liste les principaux évènements culturels 2025.

Il précise que : « Le feu d'artifice du 14 juillet sera sur le thème « musique classique » comme il y a cinq ou six ans. Le samedi 30 août, comme nous l'avons fait avant le Covid, nous allons faire une soirée festive et familiale, Place du Champ de Foire donc avec deux

buvettes tenues par des associations et des Food-trucks, ce sera une soirée festive, avec un concert, et ensuite nous finirons par un petit spectacle d'un cracheur de feu. »

Pour la partie commerce, il donne la parole à Monsieur Jean-Noël FORGIT.

Monsieur Jean-Noël FORGIT dit : « Pour les nouveaux commerçants, nous allons continuer l'aide à l'installation. Je crois qu'il ne doit plus en rester beaucoup. Pour l'ACIA, nous avons 3 000€ qui seront versés en subvention de fonctionnement, puis les 4 000€ restants seront des subventions versées uniquement sur facture. Il est prévu 1 500€ pour payer le manège qui vient pour les fêtes de fin d'année mais qui sera compris dans les 4 000€. En lien avec la commission travaux, le stationnement va être réglementé en centre-ville, nous allons remettre aux normes toute l'électricité du marché et nous allons installer un local à vélo sécurisé, qui sera équipé de panneaux photovoltaïques, pour les touristes de la flow vélo. Le prix de 47 000€ sera largement couvert par les subventions. En recette, il y a les redevances du marché couvert, qui s'élèvent à 47 600€ qui pourraient être à peu près les mêmes en 2025. On peut y ajouter les droits de places qui sont de 4 800€. »

Monsieur Christophe ROY intervient : « Concernant le local à vélo, il sera installé Place du Château. En arrivant de la rue des moulins, les gens le verront avec l'ouverture face aux PAV. L'espace vert, va être décaissé un petit peu et il sera posé à cet endroit-là. Pourquoi un local à vélo ? Parce qu'il passe un peu plus de 25 000 cyclistes par an. C'est bien qu'ils passent mais pour qu'ils puissent profiter de commerces et des lieux culturels, c'est mieux. Pour cela, nous devons sécuriser leurs vélos. Nous avons eu l'occasion d'en voir au marché, il y a le couple, un qui reste dehors garder les vélos, et l'autre qui va faire les courses. Quand ils partent de la Dordogne et vont jusqu'à Rochefort, ils emmènent leurs sacs avec leurs affaires. 47 988€ ça c'est hors subventions. Nous avons déjà eu une première subvention à l'achat de ALVEOLE PLUS, un dispositif d'Etat de 12 000€, ensuite, le Département donne une subvention, 8 000€, on attend la Région. Donc, ça devrait nous coûter un peu moins de 20 000€. De toute façon, nous sommes les premiers sur la Flow vélo. Je sais que beaucoup d'autres voudraient en installer aussi, mais à un moment c'est bien que nous nous vantions d'avoir des cyclistes qui passent mais c'est encore mieux s'ils s'arrêtent et consomment dans nos commerces. L'Architecte des Bâtiments de France a bien sûr donné son accord sur l'esthétique que vous voyez-là. »

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Concernant l'aide à l'installation des nouveaux commerces, ça consiste en quoi ? Parce que si c'est pour les aider à payer leurs loyers, nous avons déjà aidé certains commerces qui ont fermé, d'autres sont en train de s'installer donc pouvons-nous avoir un tableau des aides depuis trois ou quatre ans, ceux qui ont continué, si ça a servi à quelque chose, ceux qui ont fermé et les aides prochaines pour les nouveaux commerces. Parce que vous me mettez ça mais ce n'est pas suffisant. »

Monsieur Christophe ROY répond : « Nous avons eu sept aides accordées et il y a deux magasins qui ont fermé dont « Les drôles » qui concernait les enfants en bas âges. »

Madame Catherine PARENT interroge Monsieur Christophe Roy : « Le magasin « les Drôles » a perçu la subvention ? »

Monsieur Christophe ROY dit : « Oui et il a fermé juste après le cadre légal. Après, il n'y en a qu'un seul dont nous n'avons pas pu récupérer quatre mois d'aide faute d'avoir respecté la convention. C'est celui qui vendait les miniatures, c'est le seul. Autrement, pour les autres, aucun soucis. Mais nous ne subventionnons pas tous les commerces qui s'installent. Il est intéressant d'avoir cette somme-là et d'aider à l'installation de commerces que nous jugerons nécessaire par rapport à un cahier des charges et surtout

dans le cadre de Petite Ville de Demain. Il faut que les commerces soient dans le périmètre de l'ORT mais ça, ça l'a toujours été. »

Monsieur Jérôme ROYER dit : « J'aime bien avoir des papiers, des chiffres, un tableau, des plus, des moins, c'est très important, moi je travaille sur dossier. »

Monsieur Christophe ROY répond : « Ecoute, les dossiers et le cahier des charges sont faits et c'est vu en commission. Vous pouvez y venir aussi. »

Madame Catherine PARENT dit : « Moi j'aimerais poursuivre sur le bulletin municipal, dans le compte rendu que nous avons reçu de la commission culture, la semaine dernière, il est noté un engagement sur 3 ans, donc vous êtes obligés de continuer avec eux, c'est écrit dans le compte rendu. »

Monsieur Christophe ROY explique : « Oui, mais nous aurions pu arrêter. Nous avons dit que tout compte fait nous partions sur trois ans. Comme je te le dis, juste après, c'est vrai que nous avons eu quelques retours négatifs. Mais depuis les retours sont positifs et je vais te donner un exemple. En ce moment, il y a des démarches pour un véhicule financé par la pub et nous nous apercevons justement que les commerçants participent. S'ils avaient été mécontents du bulletin, ils n'auraient pas joué le jeu pour le véhicule municipal. Ça veut donc dire que les commerçants trouvent leur intérêt. Je trouve que ce serait dommage de pas reconduire ce bulletin à partir du moment où les commerçants n'y sont pas hostiles, bien au contraire. De plus, c'est un bulletin qui est fait par des professionnels, nous ne sommes pas des professionnels. Nous faisons des articles mais je suis désolé, à chacun son métier. Donc, si tu trouves que c'est bien de faire le bulletin, tu viens en commission, nous te donnons un ordinateur et tu vas nous aider. »

Monsieur Aloïs PRUDENT explique : « Avec cet engagement de trois ans, nous aurions très bien pu décider de partir sur un autre support de communication ou faire le bulletin nous-même. Sauf qu'un bulletin de cette qualité, nous ne sommes pas en capacité de le faire avec les financements votés. Nous avons décidé de repartir avec eux sur le bulletin municipal. Mais nous aurions tout aussi bien pu partir sur un autre support de communication. »

Madame Marie-Christine BRAUD présente les orientations 2025 en matière scolaire.

- Projet de végétalisation de la cour de l'école Ferdinand BUISSON. Pour la mise en action de ce projet, il y a eu une rencontre entre les enseignants, les parents d'élèves et les services techniques de la mairie. L'assemblée s'est entendue sur les modifications et améliorations à apporter pour un mieux être des enfants pendant les temps de récréation.

Ces travaux sont estimés à 100 000€.

- Autres travaux envisagés :
 - o 10 000€ pour les peintures des classes ;
 - o 15 000€ pour la mallette pédagogique ;
 - o 30 000€ d'estimation pour l'étude concernant la création d'une cuisine mutualisée pour les écoles et un nouveau groupe scolaire Kergomard DEBUSSY. Cette étude sera subventionnée à hauteur de 20 000€ par le département dans le cadre de Petite Ville de Demain.
- Présentation des recettes et dépenses attendues dans le cadre de l'accueil hors commune et réciproquement.

- Budget alloué par élève (environ 230 élèves) de 50 € pour les fournitures et 20 € pour les sorties et animations.
- Spectacle de Noël offert à toutes les écoles de Jarnac.

Madame Odile PREVOTEAU interroge Madame Marie-Christine BRAUD : « Tu as dit qu'il y avait eu une réunion sur la végétalisation de Ferdinand Buisson, je fais partie de la commission école et je n'y ai pas été conviée. »

Madame Marie-Christine BRAUD dit : « Cette réunion je l'ai organisée avec les parents d'élèves, les enseignants, Monsieur RENOUX et Monsieur BATY. Ce n'était pas une commission. C'était une réunion d'informations et d'échanges que j'ai organisée. »

Madame Odile PREVOTEAU constate : « D'accord, nous ne participons pas en fait quand il y a quelque chose. »

Madame Marie-Christine BRAUD ajoute : « Si, je pense que nous en avons parlé en commission de la végétalisation de la cours Ferdinand Buisson. Tu aurais aimé assister à cette réunion ? »

Madame Odile PREVOTEAU dit : « Quand nous sommes membres d'une commission, il est essentiel d'y être convié. Après les décisions qui sont prises, c'est autre chose. »

Madame Marie-Christine BRAUD redit : « Ce n'était pas une commission. »

Madame Odile PREVOTEAU dit : « Ce n'était pas une commission, j'entends bien. »

Madame Marie-Christine BRAUD explique : « C'est quelque chose qui avait été mis en place lors des conseils d'écoles, nous en avons parlé lors des conseils d'écoles. »

Monsieur Jérôme ROYER expose : « Quand je vois le projet concernant la création d'un restaurant pour les trois écoles, j'en ai déjà entendu parler depuis plusieurs années. Sur le principe, je serai assez d'accord pour le regroupement de la restauration. Je ne sais pas où, Kergomard, Debussy, ou en centre-ville ce serait une erreur extraordinaire et si quelqu'un t'a promis que ce serait fait dans ce mandat, moi je savais déjà que jamais ce ne serait fait. En 2025, nous sommes encore dans l'étude, donc ça veut dire qu'après il y a un appel d'offre et que ça mettra des années à ce faire. Il y a aussi la fermeture d'une classe. Je crois que Philippe GESSE a reçu une lettre de la maire de Mareuil, qui se plaint que la fermeture de classe est quelque chose d'horrible. C'est la fin d'un service public. Alors, vous allez me dire que c'est partout en Charente. Ce n'est pas une raison. »

Madame Marie-Christine BRAUD répond oui.

Monsieur Philippe GESSE répond à Monsieur Jérôme ROYER : « Merci de le préciser car ce n'est pas nous qui faisons les enfants, ni toi ni moi. »

Monsieur Jérôme ROYER répond : « Fermer une classe sans réagir, est-ce que tu as répondu à la lettre que tu as reçu de la maire de Mareuil ? Je ne sais pas, mais fermer une classe, il faut bouger. Il y avait déjà eu quelque chose il y a quelques mois, une manifestation devant la mairie, nous l'avons su, le matin même donc comme le disait Odile, il y a un petit problème de communication, d'information, et donc fermer une classe sans bouger comme vous le faites je trouve ça tout à fait désolant. La carte scolaire est fixée pour un certain temps. Le DASEN l'a écrit, il n'y aura pas de changement avec les élections, qui vont arriver, je ne parle pas que des municipales mais aussi des

présidentielles etc. Il n'y aura pas de modifications de carte scolaire pendant un certain temps. »

Madame Marie-Christine BRAUD répond : « Nous sommes tous très tristes que des classes ferment. Ça ne fait plaisir à personne. Mais c'est un phénomène national. Il y a une courbe démographique qui s'impose à nous. Il y a une classe du collège Jean Lartaut qui va aussi fermer. Vous êtes au courant ? Je veux dire que c'est national, ce n'est pas la commune de Jarnac qui décide de fermer des classes comme ça. »

Monsieur Jérôme ROYER dit : « Nous pouvons nous battre. »

Madame Catherine BENOIT demande la parole et dit : « Je veux dire quelque chose. Ce qui arrive actuellement aux écoles des maternelles était prévisible. En tant qu'ancienne assistante maternelle ça fait quatre ans que nous n'avons pratiquement plus d'enfants petits à garder. Je ne sais pas combien de collègues sont au chômage. Donc, de toute façon nous savions que ça commençait par nous et que ça finirait par les écoles. C'est mathématique, c'est inévitable. »

Madame Marie-Christine BRAUD dit : « Merci Cathy, parce qu'effectivement j'ai rencontré des assistantes maternelles qui ont du mal à trouver des enfants. »

Madame Catherine BENOIT ajoute : « Ce n'est pas qu'elles ont du mal, c'est que mes collègues sont au chômage et qu'elles n'ont plus de travail. Alors, la crèche est pleine. Mais ce ne sont pas toujours des enfants de Jarnac. Ce sont des parents qui passent ou qui travaillent sur Jarnac qui veulent que leur assistante maternelle soit sur place donc ce sont des enfants qui n'iront pas à l'école à Jarnac. Ça fait quatre, cinq ans que ça dure. »

Monsieur Philippe GESSE intervient : « Faire un procès à la municipalité c'est quand même triste, vraiment, parce que tout le monde en parle. Les radios en parlent, nous avons anticipé depuis trois ans avant. Nous savions très bien qu'il allait y avoir une courbe démographique descendante. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place et démarré la construction d'un lotissement pour apporter de la population. Je pense que ce qui t'a été dit est un tissu de mensonges. Nous avons fait le nécessaire, mais ce n'est pas le Conseil Municipal qui est fautif de la baisse de la natalité. Ce qui m'énerve c'est d'entendre ce genre de réflexion. C'est irresponsable de dire que nous sommes responsables. »

Monsieur Jérôme ROYER répond : « Philippe, excuse-moi, tu places mal le débat. Mettre 24 élèves minimum dans une classe sans tenir compte de la densité de la population et de la localisation, c'est une hérésie. Avoir 24 élèves de plusieurs niveaux dans une même classe, c'est une hérésie aussi. Donc nous pouvons renégocier, nous pouvons nous battre avec la DASEN. »

Monsieur Philippe GESSE réplique : « Mais nous n'avons pas arrêté de faire ce que tu dis. »

Monsieur Jérôme ROYER redemande à Monsieur Philippe GESSE : « Est-ce que tu as répondu à la maire de Mareuil ? »

Monsieur Philippe GESSE répond : « Mais je n'ai reçu son courrier que ce matin. »

Monsieur Christophe ROY interroge Monsieur Jérôme ROYER : « Jérôme, il y a quelque chose, moi qui m'interpelle. Là, tu parles d'une fermeture de classe mais en revanche la presse nous a appelés vendredi pour nous dire qu'en te croisant tu avais parlé d'une

fermeture d'école. Tu savais pertinemment que l'école ne fermerait pas parce que nous te l'avions dit. Donc là, en Conseil Municipal tu parles d'une fermeture de classe et quand tu vois la presse tu parles d'une fermeture d'école. Je trouve que c'est un peu démago. »

Monsieur Jérôme ROYER répond : « J'ai parlé d'une fermeture de classe. »

Monsieur Christophe ROY dit : « Non, non, j'ai demandé à Thomas ce qu'il en était. Il m'a dit « nous avons parlé d'une fermeture d'école ». C'est justement pour ça qu'il nous a appelé. »

Monsieur Jérôme ROYER précise : « Je parlais de la future fermeture de Debussy. »

Monsieur Christophe ROY reedit : « Non, non, je suis désolé mais nous n'avons jamais dit que Kergomard était une fermeture d'école. C'est bien une fermeture de classe. Il ne faut pas tout mélanger, ça ne veut pas dire la même chose, toi qui justement aime bien que tout soit clair. »

Monsieur Jérôme ROYER termine en disant : « Oui Christophe, très bien. »

Monsieur Philippe GESSE ajoute : « Non, moi ce que je ne veux pas c'est que le public qui participe au Conseil Municipal reparte avec des idées fausses. »

Madame Marie-Christine BRAUD présente les différentes missions et mises en œuvre du CCAS :

- Premier accueil social ;
- Accompagnement individuel ;
- Mise en relation et coordination avec les acteurs sanitaires et sociaux du territoire ;
- Poursuite de la lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des personnes (Mona Lisa).

Sans questions du Conseil Municipal, Madame Marie-Christine BRAUD présente les actions de la commission Solidarités :

- Repas des aînés en janvier ;
- Colis festifs ;
- Ciné seniors ;
- Aides financières en direction des familles favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs (artistes en herbe, séjour de vacances, voyages scolaires, piscine) ;
- Hébergement d'urgence 115. Il a représenté cette année 280 nuitées ; action menée en partenariat avec l'AFUS 16 ;
- Navette municipale ;
- Mise à disposition de salles accueillant les permanences de différents intervenants (Mission locale, conciliateur, conseillers numériques).

Concernant la Maison de Santé, en 2026, nous proposons de geler les loyers.

Monsieur Jérôme ROYER dit : « Je me permets de reprendre la parole. Si je suis logique, en 2025 il y aura une augmentation de loyer. Je suis donc stupéfait, parce que malgré l'arrivée du laboratoire qui est une très bonne chose financière, je constate simplement que les loyers 2025 seront augmentés. Nous avons eu des propositions de Grand Cognac évoquées en Commission des Finances reprenant une discussion que nous avons eue il y a déjà deux ou trois ans. Si cette Maison de Santé est effectivement une très bonne chose, vous avez dans la partie immobilière décidé de ne pas donner suite à la proposition de

Grand Cognac. Pourquoi pas, vous êtes majoritaires, mais encore une fois j'aurais voulu que ce soit présenté en Conseil Municipal. Je vous ai fait un mail à ce sujet, parce que le domaine de la santé à Jarnac c'est quand même très important. Vous vous accrochez, à garder cette Maison de Santé à Jarnac parce que nous avons payé un certain nombre d'annuités, c'est très bien. Mais encore une fois si la santé coûte cher, la santé n'a pas de prix non plus. Avec un médecin qui va partir fin juin, il y aura de la place de libre. Tout ce que vous voulez montrer comme image c'est, gel en 2026 et augmentation peut-être de 2 ou 3% en 2025. Ce que je voudrais pour des décisions de ce genre, c'est que vous nous présentiez un projet, un prévisionnel financier et la stratégie de santé de Jarnac. La majorité ne doit pas décider toute seule sans passer par le Conseil Municipal. Je trouve ça très dommageable et pas très démocratique. »

Madame Catherine DEMAY répond : « Le projet de la Maison de Santé à Grand Cognac a été présenté en commission des Finances. Nous en avons parlé, tu étais présent. Et oui, la majorité ne souhaite pas donner suite au transfert de charges à l'agglomération de Grand Cognac. Pas question que nous payons vingt ans des charges qui, pour nous, vont prendre fin en 2035.

Pour répondre au gel des loyers, c'est tout simplement que nous avons des contrats de location, nous avons un dépassement systématique sur le coût des baux de service, et là, l'augmentation est automatique c'est pris directement par la trésorerie et pour pouvoir geler une année, c'est compliqué. »

Monsieur Jérôme ROYER ajoute : « Non ce n'est pas vrai, ce n'est pas compliqué, il suffit de demander ; Qui va aller contre votre décision ? »

Madame Catherine DEMAY dit : « C'est les écritures, je peux entendre ce que tu veux, le papier c'est toujours très simple. L'année 2025 a déjà commencé, ça ne t'a pas échappé. Il faudrait faire des avenants rétroactifs, comptablement c'est galère à faire. »

Monsieur Jérôme ROYER affirme : « Non, non, je suis sûr que Madame RAMAT est capable de le faire. »

Madame Catherine DEMAY répond : « Nous en discuterons. Là, ce qui est proposé c'est que sur le budget de cette année nous laissons l'avenant tel qu'il est mais en revanche nous proposons un gel des loyers dont acte pour le 1^{er} janvier 2026. C'est la proposition que nous faisons en termes d'augmentations budgétaires. Tu as assisté à la commission des Finances je pense. Tu as eu une présentation du budget de la Maison de Santé, tu sais ce qu'il en est. Ça vous sera d'ailleurs présenté, je pense à la réédition de mars. Donc si tu veux je ne vois pas pourquoi tu reviens sur cet item là. »

Monsieur Jérôme ROYER précise : « Je n'avais pas vu pour la Maison de Santé le gel des loyers en 2026. J'ai envoyé un mail je n'ai pas eu de réponse. Je remarque qu'il n'y a que toi qui me réponds normalement et je te remercie, t'es la seule. »

Monsieur Philippe GESSE intervient : « Je voudrais préciser au Conseil Municipal et au public qu'il y a une erreur fondamentale dans ce qui a été annoncé par l'opposition. Jérôme nous dit que nous avons reçu une proposition de Grand Cognac pour se « défaire » de la Maison de Santé. Ce qui est faux. La précision, c'est que Grand Cognac nous demandait et demandait aux communes qui ont une Maison de Santé, s'ils avaient des difficultés financières pour rembourser leurs emprunts. Sauf que ce courrier, il n'était pas pour nous, car n'avons pas de difficulté à rembourser nos emprunts. Ce qui ne s'équilibre pas c'est la partie commune. Mais les loyers s'équilibrent, pour le remboursement des emprunts et bien au-delà. Il faut parler des choses justes.»

Monsieur Claude CHARRIER présente le secteur voirie et sécurité et explique : « Nous allons changer de sujet. Nous allons parler de la voirie, de la sécurité, de l'aménagement de la rue Dogliani. Les travaux de la rue Dogliani, estimation à 100 000€, vont commencer début mars devant la résidence Dogliani avec la réfection de la voie, l'aménagement d'une voie douce, un aménagement paysagé. Je rappelle les subventions obtenues DETR 38 000€ et le Département 36 000€. Tous les riverains de la zone Dogliani et les habitants autour ont été conviés à une réunion qui aura lieu lundi prochain à 18h00 en mairie. Il y en a déjà beaucoup qui sont venus en mairie pour que nous puissions leur expliquer ce qui allait se passer. La réunion se fera avec la société qui va faire la voirie, l'architecte paysagé et le bureau d'étude. Le chantier va durer à peu près six semaines en principe. Logiquement, nous devons pouvoir travailler en laissant passer une voie de circulation. Nous allons essayer de travailler comme ça pour la première tranche qui part du rond-point et va jusqu'à la Maison France Services. Devant la Maison France Services il y aura quatre, cinq places en arrêt minute pour les gens qui voudront venir chercher des documents ou des informations. Vous avez vu les plans, ils sont affichés dans le hall. Nous avons fait les commissions travaux, tout le monde a vu comment c'était, donc je ne reviens pas dessus.

Après, il y a une deuxième tranche pour la rue Dogliani. Pourquoi ? C'est pour permettre aux gens à mobilité réduite et autres, d'aller du rond-point de Condé jusqu'à l'avenue de l'Europe. Pour l'instant, il y a un bout de l'avenue de l'Europe qui n'a pas été refait. Il le sera en fin d'année avec un passage à mobilité réduite plus la piste cyclable qui ira rattraper celle qui est dans la zone d'activité.

Sur cette descente qui va passer devant la gendarmerie nous allons faire une plantation de végétaux qui vont être le long de la route. Nous allons travailler avec 1000 Palisses qui va nous fournir les arbres et arbustes. L'estimation des travaux est à peu près de 100 000€ avec des subventions attendues : DETR, Département et Fonds Verts.

Pour ce qui est de l'aménagement rue Pasteur, avenue Général Leclerc. Vous savez que la première tranche va démarrer. Nous aurons une réunion au mois de mars avec les riverains qui vont tous recevoir un avis dans leur boîte aux lettres. Concernant l'effacement des réseaux aériens, la participation de la commune est estimée à 263 000€. Ce que je voulais dire c'est que pour l'effacement des réseaux à partir du rond-point Condé jusqu'à la rue de la Paix, soit la première tranche, il y en a pour 914 152€ donc quand vous voyez la participation de la commune ça veut dire qu'il y a d'autres financements tel que le SDEG qui a pris 340 000, le Conseil Départemental qui a pris 167 000 et l'intermédiaire entre nous et ce qui reste à payer c'est ENEDIS qui l'a pris en charge. »

Monsieur Philippe GESSE précise : « Excuse-moi Claude, mais je rappelle pour que tout le monde soit bien informé. Claude vous a annoncé une somme de 900 000€ c'est le coût réel et le reste à charge pour la commune c'est 263 000€. Ça veut dire que nous ne nous débrouillons pas si mal que ça pour trouver des subventions. »

Monsieur Jérôme ROYER dit : « C'est le minimum. C'est très bien, je vous félicite. »

Monsieur Philippe GESSE répond : « Il n'y a pas besoin d'être félicité, nous avons fait notre travail mais ce que je veux dire au public c'est que nous nous sommes battus pour les avoir. »

Monsieur Claude CHARRIER poursuit : « Le chantier va commencer au mois de mars. Il y en a pour à peu près six mois de travaux pour effacer les réseaux jusqu'à la rue de la Paix, quand ils seront enfouis nous laisserons la voirie se tasser avant de poursuivre les travaux. La voirie sera fermée en journée pour faire les traversées de chaussées et elle sera ouverte tous les soirs. Une fois ces travaux d'enfouissement réalisés nous passerons

à la seconde tranche de la rue de la Paix jusqu'après l'« Eléphant Bleu ». Ces enfouissements résoudraient les coupures lors des coups de vents.

Concernant le projet de reconstruction de la caserne de gendarmerie et des logements, une société va faire des carottages dans les jours qui viennent pour savoir si le terrain est souillé ou pas. Quant à la démolition de la friche dite POTTIER, estimation 210 000€, les subventions fonds verts, fonds friches et ADEME de 181 576€ nous seront accordées. »

Monsieur Christophe ROY interrompt Monsieur Claude CHARRIER : « Attends Claude, juste une seconde. Sur ce projet de reconstruction, 15 nouveaux appartements seront réservés à la gendarmerie. Les actuels bureaux de la gendarmerie seront démolis. Les sept maisons individuelles actuelles seront gardées et rénovées et à la place des locaux actuels de la gendarmerie seront faits, sur du R+1, 14 logements. Ce seront des logements à loyers modérés, qui rentreront dans la loi SRU. Nous devrions pour cela atteindre les 169 logements qui nous manquent pour répondre à la loi SRU et pour éviter de payer 55 000€ et ce qui devrait apporter 38 logements supplémentaires. »

Monsieur Claude CHARRIER poursuit : « Un autre chantier qui nous intéresse et que nous voulons porter, c'est l'étude de l'installation des panneaux solaires. Nous sommes pour l'instant sur les plans et les dimensions de bâtiments. Les sites retenus sont les services techniques, le parking de la salle des fêtes et le terrain de pétanque, la surface étudiée est 9 000m² en tout pour une production de 2GW équivalent à une consommation de 500 habitants.

Monsieur Claude CHARRIER expose : « Par rapport aux économies que nous avons fait sur le personnel, au lieu d'embaucher des personnes supplémentaires nous allons travailler avec des associations d'insertion pour l'entretien des cimetières, de la tonte et du nettoyage des trottoirs. À noter également, l'installation des boîtiers extérieurs pour les défibrillateurs. Le plan va vous être envoyé par mail à tous, pour les endroits où ils vont être, parce qu'aujourd'hui les défibrillateurs que nous avons sont à l'intérieur des bâtiments. Nous allons tous les passer en extérieur afin que la population puisse s'en servir.

Pour ce qui est des bâtiments nous devons les entretenir. Nous avons un problème à la mairie de couverture / zinguerie qui pourrit à certains endroits, il ne faudrait pas qu'il y ait un gros coup de vent pour que ça se déboîte. Nous sommes en train de faire des devis. La chaudière doit également être remplacée. Un budget de 1 000€ et 1 500€ sera alloué à la sécurisation de l'accueil et à la Maison France Services. Trois bornes de recharges électriques supplémentaires seront installées en 2025 par le SDEG16. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Madame Camille LEGAY présente le secteur démocratie locale qui concerne essentiellement le Conseil Municipal des Jeunes. Ce conseil regroupe vingt jeunes conseillers qui ont entre dix et treize ans, qui appartiennent aux écoles Ferdinand Buisson, Ensemble Saint-Pierre et le collège Jean-Lartaut. Ils sont très investis, ils se réunissent régulièrement en commission et proposent des projets pour Jarnac et les Jarnacais. Ils ont deux commissions de travail : « Culture et Sport », « Environnement et Solidarité ».

Ils ont souhaité réaliser des boîtes à livres à l'image de celles des adultes mais pour les enfants. Les plans sont en cours de réalisation aux services techniques. Elles devraient être installées très prochainement.

Les jeunes déplorent qu'il y ait des jeux pour les petits mais pas beaucoup pour les adolescents. L'idée est d'installer, au niveau de l'aire de loisirs, une tyrolienne qui serait pour les plus grands. Ils souhaitent organiser un loto pour les enfants. L'idée est de

partager un moment ludique et convivial en famille. Enfin, ils souhaitent organiser un concours de dessins. Le thème serait « la ville de Jarnac, ses lieux et son histoire ».

Le Conseil Municipal des Jeunes est très investi dans la vie citoyenne. Il participe aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Certains sont porte-drapeaux et tous sont très impliqués dans le cérémonial. Ils étaient nombreux à participer à la cérémonie des vœux, ils ont présenté leurs actions et ont eu le courage de faire un discours qui a été bien apprécié. Ils participent aussi aux inaugurations. Ils ont mis en place une collecte de matériel, de croquette, pâté pour chat, produit d'hygiène, pour une association qui vient en aide aux chats errants et qui s'appelle Chat Hôtel.

Dernièrement, nous avons eu un moment partagé au niveau de la résidence médicosociale. Un après-midi intergénérationnel que les jeunes ont organisé quasiment de bout en bout. Ils se sont présentés à leurs aînés, ils avaient prévu un cadeau sous la forme d'un galet décoré. Ils ont aussi fait un portrait chinois en binôme qui leur a vraiment permis d'interagir. Ce fut un après-midi avec beaucoup de sourires et d'échanges.

Ils se sont investis dans tout ce qui est désherbage des rues. Une action de sensibilisation un après-midi ils sont allés désherber les trottoirs. Nous nous sommes rendu compte du temps que ça prend. L'idée était de sensibiliser les habitants à l'obligation concernant la propreté de la partie de trottoirs qui leur incombe.

Un de nos gros chantiers tourne autour des déchets. Nous avons eu la chance de faire des ateliers et des visites avec Calitorama qui est l'espace d'animation de Calitom pour le zéro déchet. Les jeunes ont été sensibilisés à ce que nous pouvons faire pour réduire nos déchets, aux solutions qui existent et nous avons l'idée d'organiser une exposition.

L'aménagement de l'aire de jeux d'une tyrolienne pour 15 000€. Cela peut paraître beaucoup mais il y a à la fois l'achat du matériel, l'installation et la mise en sécurité.

Le Conseil Municipal des Jeunes participe aussi à l'accueil des nouveaux arrivants, début septembre à l'Hôtel Renard.

Il est proposé de reconduire les boîtes de Noël. C'est aussi une idée du Conseil Municipal des Jeunes, qui tient à cœur de beaucoup de Jarnacais. Cette année, nous avons récolté 50 boîtes. Ce sont des cadeaux qui sont apportés à la mairie et qui sont à destination des plus démunis et distribués par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

En ce qui concerne le Développement Durable, nous prévoyons de planter des arbres sur une parcelle de plus d'un hectare, située en contrebas de l'avenue Général Leclerc. L'idée est de faire un poumon vert.

Je voulais aussi vous donner des nouvelles du verger partagé. Nous avons planté au niveau des Champagnolles juste derrière les jardins familiaux, 40 arbres fruitiers et 150 arbustes fruitiers avec les écoles, en décembre 2022. Les arbres ont bien grandi, nous n'avons pas eu de mortalité et ils commencent à donner des fruits. L'idée va être de faire vivre ce verger, de l'ouvrir aux Jarnacais, d'organiser des après-midis champêtres ou de collectes, des pique-niques, peut-être aussi des ateliers pour apprendre à étayer les arbres, des activités pédagogiques avec les écoles.

Nous avons aussi déployé des composteurs collectifs en partenariat avec le service prévention des déchets de Grand-Cognac, il y a neuf sites qui sont déjà installés, le dernier en haut de la rue Dogliani, derrière les PAV. L'accueil a été plutôt enthousiaste de la part des Jarnacais, ça fonctionne très bien, ça permet et c'est important, de réduire la quantité de déchets dans les sacs noirs. nous savons qu'il faut les réduire. Il y a trois sites qui marchent particulièrement bien, ce sont ceux la place Charles de Gaulle, le square Jean Monnet et la résidence des Coutures. Cela fonctionne très bien, Grand Cognac et une entreprise solidaire qui s'appelle la Capac qui emploie des personnes en situation de

handicap sont chargés de l'entretien et passent toutes les semaines voir les différents sites. »

Monsieur Pierre DEMONT présente le secteur sports.

Monsieur Pierre DEMONT expose : « Pour le sport, voici les projets investissement. Vous avez : au dojo la réfection des toilettes, accès PMR et parking pour 22 000€. Changement d'éclairage du tennis couvert en LED pour 20 000€. Couverture du garage pour les navettes du foot. Achat de tapis de gym pour 10 000 € et tapis dojo pour 2 000€. Travaux d'aménagement du bureau annexe de la gym pour 5 000€ et ouverture d'un mur à la salle des associations (basket) de manière à agrandir la salle de réunion.

Le budget prévoit le soutien aux associations sportives avec les subventions de fonctionnement et les aides techniques lors des manifestations.

Pour la piste d'athlétisme, réfection des trois lignes blanches des couloirs et de la ligne bleue du 400m.

Monsieur pierre DEMONT liste les grands évènements sportifs de l'année 2025.

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Je me permets d'émettre une question. En ce qui concerne les problèmes de sécurité de police, comme il a été dit tout à l'heure on a eu à subir, quelques attaques à main armée. Nous avons mandaté la délégation d'un conseiller pour pallier le départ d'un policier municipal. Qu'avons nous fait ? Que pouvons-nous faire ? Quel est le projet ? Cette année 2025 est déjà très lourdement chargée en agressions. Quelles sont la vision, les projets, puisque nous n'avons plus qu'un policier municipal. »

Monsieur Philippe GESSE répond : « D'accord, mais je peux te rappeler ce que tu nous as dit au sujet des policiers municipaux, qu'ils étaient trop nombreux, qu'il fallait faire attention. »

Monsieur Jérôme ROYER indique : « Non, non, non, j'ai dit qu'embaucher quelqu'un qui vient de la police nationale en police municipale, pour faire un an de stage, rester un an et partir ce n'était peut-être pas judicieux. »

Monsieur Philippe GESSE ajoute : « Bien, alors, le sujet est sérieux, tout le monde a su qu'il y a eu deux altercations assez graves. Nous sommes dans le domaine judiciaire. Dans le domaine judiciaire, ce n'est pas la police municipale qui agit, c'est la gendarmerie. Il y a des officiers spécialisés dans ce domaine judiciaire qui ont pris l'affaire en main. Il faut les laisser travailler. Ce n'est pas à nous à interférer en aucune manière dans leur travail. Ensuite, je voudrais dire puisque nous sommes tous réunis, public inclus. Nous ne sommes concernés que par les remontées d'informations. C'est-à-dire que si vous avez des choses que vous avez remarquées, des choses qui vous ont titillés un petit peu, qui vous ont paru un peu bizarres, il faut se déplacer à la gendarmerie, et il faut leur dire ce que vous avez vu. Après, c'est eux qui trient. Ce n'est pas nous. À partir du moment où la gendarmerie ne m'a pas informé de la résolution de ces attaques à main armée, nous ne pouvons rien dire.

Sur la sécurité, il est bien clair que ce n'est pas notre chef, ex police nationale tout seul qui va s'occuper de tout. Il y a des choses bien plus graves qui se passent ailleurs et surtout je ne comprends pas pourquoi Jarnac serait différent des autres. Nous avons une population qui n'est pas faite que de gens sains. Il y a aussi chez nous de la délinquance. Tout le monde sait que c'est une place sur laquelle transite de la drogue, ce n'est pas d'aujourd'hui, ça l'a été quand l'opposition était au pouvoir et peut-être avant. Ce n'est pas à nous de nous en occuper, ça ne m'a pas empêché de me lever à deux heures du matin la

dernière fois et rester debout jusqu'à quatre heures du matin parce que quelqu'un avait pris un projectile dans la jambe. Dans ces cas-là, je peux vous dire tout de suite, que nous n'avons pas envie de vendre en toute liberté de la drogue. Le seul pouvoir que j'ai est de m'opposer à ce qui s'est passé cette semaine. Quelqu'un a demandé s'il pouvait ouvrir un magasin de CBD ? La réponse est non. La dernière fois il a ouvert et s'est fait retoquer par la gendarmerie.

C'est un sujet important la sécurité. Nous avons une collaboration avec la gendarmerie dont je suis extrêmement satisfait. J'ai eu l'occasion de le dire à la hiérarchie, au Colonel, au Commandant et au Capitaine. Il faut savoir que les policiers municipaux sont soumis à certaines règles autres que celles de la police nationale. Avant de recruter quelqu'un, vous êtes obligés de le former. Nous sommes obligés de faire de la formation spécifique Police Municipale. »

Monsieur Christophe ROY précise : « Juste une chose, Jérôme, tu dois savoir que quand il y a un détachement, au bout d'un an, il peut partir. Autrement, c'est trois ans. Même avec deux policiers municipaux, honnêtement, ils ne peuvent pas y arriver. Ils sont obligés de faire huit heures, nous ne pouvons pas leur faire faire plus. Tu étais le premier à dire qu'il ne fallait pas embaucher. »

Monsieur Jérôme ROYER répond : « Non, non, non, je n'ai pas dit ça pour la Police Municipale. Je l'ai peut-être dit pour les salariés et pour les embauches. »

Monsieur Christophe ROY : « Non, mais admettons que tu l'aies dit. Par contre, si je ne m'abuse, tu étais de ceux qui étaient vent debout contre les caméras. Vrai ou faux ? »

Monsieur Jérôme ROYER : « Oui, 75 caméras ou 72, je ne sais pas. La dernière fois où il y a eu un vol au rugby, elles ne marchaient pas. Il faudrait au moins qu'elles fonctionnent. »

Monsieur Christophe ROY : « Tu sais quand même que le matériel s'use et qu'il est très vite dépassé. Avec toi, tout est toujours neuf, nous le savons bien. Pour les gens, il n'y en a peut-être pas assez. Quand tout va bien nous sommes nuls car nous allons cliquer tout le monde et dès qu'il y a un problème nous sommes aussi nuls car nous n'en avons pas mis assez. Il faut être logique, celui qui n'a rien à se reprocher n'a pas peur des caméras. Elles ne sont pas là pour cliquer mais pour aider la gendarmerie dans leurs enquêtes. Il va y en avoir d'autres parce que la commune n'est pas encore maillée complètement. »

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Il y en a combien en état de marche aujourd'hui ? »

Monsieur Christophe ROY répond : « Les seules qui ne marchent que partiellement maintenant sont trop vieilles. Elles sont au complexe, autrement tout le reste fonctionne. »

Monsieur Claude CHARRIER précise : « Il y n'a que cinq caméras qui ne marchent que partiellement. Elles sont au complexe sportif, toutes les autres caméras en ville et partout marchent. »

Monsieur Philippe GESSE ajoute : « Pour information, nous parlons de ces attaques à main armée mais il faut savoir que de nombreuses affaires ont été résolues grâce à ces caméras. Bien, je clos le débat. »

2. Acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AM n°119 et n°144

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir de terrains en zone AU dans le but de faire une réserve foncière pour un futur lotissement.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de délibérer au sujet de l'acquisition des parcelles désignées ci-après par la Commune :

Référence cadastrale	Adresse	Contenance cadastrale
Section AM 119	Lieu-dit Plantier de Saint Cybard 16 200 Jarnac	11 a 69 ca
Section AM 144	Lieu-dit Plantier de Saint Cybard 16 200 Jarnac	28 a 78 ca

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2122-22 et L.2241-1 à L.2241-7 ;

VU les accords des parties ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à 56 658 € les parcelles citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat ci-jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toute pièce y afférent,
- **DE CHARGER** Maître GUERRE, Notaire à Jarnac, d'établir l'acte authentique à intervenir.

CONTRE	ABSTENTIONS
	M. Jérôme ROYER Mme Malika PERRIER M. Jean-Louis BARGAIN Mme Odile PREVOTEAU

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe ROY.

Monsieur Christophe ROY explique la délibération. Il interpelle Monsieur Jérôme ROYER et Madame Catherine PARENT : « Je voudrais revenir sur le prix, Jérôme et Catherine, puisque vous ne croyez pas les élus que nous sommes. Je t'avais dit Jérôme, qu'on avait acheté des terrains aux Chabannes moins chers que ce que nous avons vendu pour la maison funéraire. Tu m'avais dit « ouais, c'est du pipeau », tu m'avais traité de menteur. Je voudrais que tu regardes Jérôme, qu'en définitif, nous achetons 14€ du m² et nous avons vendu les autres à 17€. »

Monsieur Jérôme ROYER répond : « Tu sais que l'affectation du terrain et son lieu, ont aussi leur importance, parce que 50m² à Paris ou 50m² à Jarnac, ça n'a pas le même prix. »

Monsieur Christophe ROY conclut en disant que dans tous les cas, le terrain aux Chabannes que nous achetons est moins cher que celui que nous avons vendu. Cela veut dire que nous avons bien vendu le terrain de la maison funéraire.

Monsieur Jérôme ROYER demande quel est l'objectif ?

Messieurs Christophe ROY et Philippe GESSE répondent que c'est une réserve foncière. La transaction avait été entamée par Monsieur François RABY.

Madame Catherine PARENT demande le nom de l'acheteur.

Monsieur Philippe GESSE répond qu'il ne le donnera pas en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

CONTRE	ABSTENTIONS
	Jérôme ROYER Malika PERRIER Jean-Louis BARGAIN Odile PREVOTEAU

3. SDEG16 - Dossier n°2025-E1-0008-EP - Carrefour Avenue Jacques Moreau - Rue de Verdun

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le renforcement de l'éclairage ainsi que la pose d'une lanterne sur façade dans la commune de Jarnac, sont réalisés par le SDEG 16.

Dans ce cadre et lors de la commande de travaux, le SDEG 16 transmet à la commune de Jarnac un plan de financement prévisionnel de travaux indiquant notamment le montant maximum de la participation de la commune, une convention pour le versement d'un fonds de concours d'investissement ainsi qu'une lettre d'engagement de paiement.

Cette lettre d'engagement de paiement prévoit que, dès la fin des travaux, à la demande du SDEG 16 et avant tout arrêté des comptes, la commune s'engage à verser le montant de la participation indiqué au plan de financement prévisionnel, et qu'un éventuel remboursement à la commune pourra intervenir ultérieurement lors de l'établissement de l'arrêté des comptes dressé par le SDEG 16.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sont envisagés les travaux suivants :

- Renforcement de l'éclairage existant,
- Pose d'une lanterne sur façade.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les lettres d'engagement de paiement, les plans de financement prévisionnel de travaux, tels qu'annexés à la présente, ainsi que tous les documents relatifs au versement des fonds de concours d'investissement, pour les travaux énoncés ci-dessus.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.
Monsieur Claude CHARRIER fait lecture de la délibération.

Il précise : « La lanterne concerne le carrefour de la rue de Verdun et la route de Sigogne. Nous avons mis des panneaux solaires pour indiquer le passage piéton. Nous avons fait rajouter une lampe pour éclairer cette zone puisqu'il y avait un léger trou noir au niveau du carrefour. Nous allons réfléchir maintenant à la descente de la rue Jacques Moreau et il va falloir changer des lampes pour sécuriser les rues. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

4. Hébergement d'urgence avenant n°7 entre l'AFUS16 et la ville de Jarnac

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération en date du 29 janvier 2020 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer la convention et l'avenant n°1 avec l'AFUS 16, relatifs à l'hébergement d'urgence.

A l'article III, la convention et l'avenant prévoient un dédommagement versé par l'AFUS 16 à la commune, fixé à 8 € par nuitée pour 2025. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°7 relatifs au tarif 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tarif de 8 € par nuitée au titre de 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 : modalité du dédommagement de frais de fonctionnement tel qu'annexé à la présente.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Christine BRAUD.
Elle explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

5. Promesse de bail emphytéotique administratif en vue de l'installation de plusieurs centrales photovoltaïques sur bâtiments à construire

La commune de Jarnac souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables dans le cadre de sa politique environnementale et de maîtrise des dépenses énergétiques.

Pour ses actions, elle contribue aux objectifs nationaux, inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dont l'ambition est de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité française en 2030.

Le projet prévoit l'installation de trois centrales photovoltaïques sous forme d'ombrières de puissance potentielle d'environ 1962 kWc, exploitées sur une durée de 30 ans.

L'électricité produite est estimée à 2 216 MWh/an et représente la consommation de 500 foyers. Elle sera injectée dans les postes de transformation Enedis qui alimentent notamment les bâtiments de la commune, permettant ainsi une consommation locale.

La commune a lancé une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner un opérateur, en vue de lui mettre à disposition les terrains par bail emphytéotique, pour lui permettre d'installer et d'exploiter des ombrières photovoltaïques. La société EUROWATT Développement SASU a été retenue.

Les parties se sont rapprochées afin d'examiner ensemble les modalités et le processus aux termes desquels la société EUROWATT Développement SASU pourra, par voie de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, occuper le domaine privé de la commune sur les trois parcelles identifiées, en vue d'y implanter des centrales photovoltaïques et d'en assurer l'exploitation et l'entretien.

La société EUROWATT Développement SASU fera établir à ses frais, préalablement à la signature du bail définitif, un état descriptif de division en volumes en vue de déterminer avec précisions les volumes des biens qui feront l'objet du bail.

Le Conseil Municipal de la commune de Jarnac,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la présentation faite au Conseil Municipal du 16 décembre 2024,

VU l'avis des domaines en date du 14 janvier 2025 annexé,

VU la promesse de bail annexée,

CONSIDÉRANT l'approche environnementale que la commune de Jarnac entend mettre en œuvre,

CONSIDÉRANT l'opportunité que présentent les travaux engagés sur les parcelles identifiées ci-dessous :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie (m ²)
AN	626	Route de Luchac	13 885
AC	277	Route de Luchac	8730
AN	35	Route de Luchac	6994

CONSIDÉRANT l'offre de la société EUROWATT Développement SASU annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la promesse de bail emphytéotique administratif liée aux projets de construction et d'exploitation de centrales photovoltaïques annexée ;
- **D'ACCEPTER** la redevance unique pour occupation du domaine que la société EUROWATT Développement SASU s'engage à verser à hauteur de 245 000.00 euros HT pour l'ensemble des trois parcelles identifiées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société EUROWATT Développement SASU.

CONTRE	ABSTENTIONS
	M. Jérôme ROYER Mme Malika PERRIER M. Jean-Louis BARGAIN Mme Odile PREVOTEAU

Monsieur le Maire explique la délibération.

Il précise : « L'idée est de figer le prix de l'électricité pour une durée longue sur laquelle nous puissions faire des projets, nous l'avons vu tout à l'heure avec le yoyo des dépenses d'énergie. C'est important. »

Monsieur le Maire continue de faire lecture de la délibération.

Monsieur Jérôme ROYER dit : « Je vais être extrêmement clair, je crois que le photovoltaïque est une des solutions énergétiques. Cela dit, la société Eurowatt est une société de développement, ce n'est pas une société de gestion. Nous allons donc faire un bail emphytéotique avec une société de développement. Le commercial est venu nous dire que ce ne serait pas eux qui la gèrerait mais une autre société. Quid de cette autre société ? Tu viens de nous dire que nous avons déjà débattu sur les 245 000€. Non, c'était ta tendance, mais nous n'avons jamais débattu ici. »

Messieurs Christophe ROY et Philippe GESSE répondent qu'en commission ça a été débattu.

Monsieur Jérôme ROYER indique : « Non, tu as dit que tu souhaitais, que tu préférerais entre 13 500€ annuel avec une revalorisation de 0.4%, je ne suis pas sûr de mes chiffres, mais on n'en avait pas débattu. Le grand principe dans cette commune c'est de gérer les dossiers importants entre vous et de nous faire constater cela après. Donc, je m'abstiendrai sur ce dossier. »

Monsieur Christophe ROY précise : « Jérôme, nous en avons parlé déjà quand il est venu. »

Monsieur Jérôme ROYER demande : « Est-ce que nous l'avons voté ? Est-ce que nous avons donné notre position ? Est-ce que nous avons suffisamment bloqué l'électricité pour les trente prochaines années ? C'est pour moi, une aberration. Après ce bail emphytéotique, il y aura le projet, la gestion et l'entretien par une autre société et un bassin de rétention pour la flotte qui va nous coûter un peu plus d'argent. »

Monsieur Christophe ROY répond : « Oui, mais quand il y a des commissions, le problème, Jérôme, c'est que tu n'es pas là. »

Il rappelle que les décisions sont prises lors des commissions.

Madame Nadine GALTEAU confirme que ça a déjà été débattu en commission.

Madame Natacha VIGNERIE intervient en l'interpellant : « Jérôme, nous avons fait venir le Monsieur d'Eurowatt exprès et tu étais là. Nous avons tous parlé et tu n'as pas dit le contraire. »

Monsieur Michel CORNEILLE termine en disant : « Donc, nous en avons bien parlé. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

6. Organisation des écoles maternelles KERGOMARD et DEBUSSY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Collectivités locales et l'État.

Considérant ce qui suit : La Ville de Jarnac dispose de 2 écoles maternelles et 1 école élémentaire ;

La préparation de la carte scolaire, dans le premier degré, est une compétence partagée entre l'État (Éducation Nationale) et la Commune. Elle entraîne chaque année un processus d'élaboration permettant de mettre en adéquation les capacités d'accueil et les besoins concernant la répartition des élèves, la gestion des bâtiments et l'affectation des personnels enseignants et municipaux. Depuis plusieurs années, nous constatons une baisse démographique sur le territoire national qui se répercute inévitablement sur le territoire de Grand Cognac.

Les écoles maternelles Kergomard et Debussy rencontrent une baisse d'effectifs depuis 5 ans passant de 116 élèves en 2019 à 82 élèves en 2024. Chacune est composée depuis la rentrée 2023/2024 de 2 classes. L'inspection de l'académie nous informe qu'à la prochaine rentrée 2025/2026 une fermeture de classe à l'école maternelle Kergomard est inévitable. D'après les projections, un effectif de 75 élèves est attendu pour la prochaine rentrée.

Cette fermeture répond à des enjeux réels et identifiés qui seront partagés auprès de la communauté éducative, à savoir :

- La baisse démographique nationale,
- Le regroupement des élèves pour atteindre une taille optimale de classe (25 élèves),
- Une meilleure répartition des moyens existants sur nos écoles.

À la suite de cette fermeture, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école maternelle Debussy dispose des capacités d'accueil suffisantes pour accueillir 3 classes à la rentrée 2025/2026. Dans l'attente d'une rénovation de l'école Kergomard qui s'inscrit dans une étude globale avec la réflexion sur l'organisation de la restauration scolaire et la garderie, il est proposé de regrouper les 3 classes de maternelles à l'école Debussy pour la rentrée 2025/2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le regroupement des 3 classes de maternelles à l'école maternelle Debussy à compter de la rentrée 2025/2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEBAT

Madame Marie FORGIT, directrice de l'école DEBUSSY, sort de la salle à 20h33 pour ne pas prendre part au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Christine BRAUD.
Elle explique la délibération.

Monsieur Philippe GESSE rappelle qu'il y a une différence fondamentale entre la fermeture d'une classe et une fermeture d'école. Nous avons deux écoles avec des effectifs qui s'amenuisent. La bonne gestion c'est de faire classe dans un seul et même endroit. Pour anticiper les travaux qui seront réalisés à l'école Kergomard, c'est mieux qu'il n'y ait pas d'élève. Nous profitons de la possibilité qui nous est faite à Jarnac de mettre tous les élèves momentanément à l'école Debussy. Entre temps, nous aurons la cantine nouvelle, centralisée, qui sera en face de l'école Ferdinand Buisson. Alors, nous aurons bouclé la boucle. C'est relativement simple, c'est un problème d'optimisation et de logistique. »

Madame Catherine PARENT demande si nous avons trouvé le bureau d'étude.

Madame Claire BERTRAND répond : « Dans ce dossier, comme Monsieur ROY vous l'avait indiqué, nous bénéficions d'un accompagnement technique et financier dans le cadre de Petite Ville de Demain. Le cahier des charges qui a été construit a dû être validé par la Banque des Territoires qui nous accompagne financièrement. Effectivement, cela a pris un peu plus de temps pour que nos partenaires soient bien au fait du cahier des charges et que ce soit une volonté commune.. »

Monsieur Christophe ROY ajoute : « Surtout pour que nous ayons une subvention afin que cela ne nous coûte le moins cher possible. »

Monsieur Jérôme ROYER demande si c'est une DETR.

Madame Claire BERTRAND répond : « Ce n'est pas une DETR mais une subvention du Département. » Elle rappelle que pour le moment nous ne parlons que de l'étude.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoptée à l'unanimité.

7. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet - services techniques

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L542-2 et L542-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 janvier 2025,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire explique que, suite à la réorganisation des services techniques consécutive au départ à la retraite d'un agent qui effectuait des missions d'entretien, il a été proposé à un agent à temps non complet de prendre en charge de nouvelles missions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires,
- **DE CREER**, à compter de cette même date, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.
Elle explique la délibération.

Monsieur Philippe GESSE précise que le tableau des effectifs sera mis à jour.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

8. Création d'un emploi permanent - service technique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service « voirie » pour assurer le nettoyage et l'entretien des espaces publics,

Considérant qu'un agent actuellement employé sous contrat assure ces missions et qu'il convient, dans un souci de continuité et de stabilité du service, de pérenniser cet emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER**, à compter du 1er mars 2025, un emploi permanent d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique territorial à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.
Elle explique la délibération.

Madame Claire BERTRAND précise que c'est une personne qui nous donne entière satisfaction. Monsieur Claude CHARRIER confirme.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

9. Convention de mise à disposition de Madame Audrey NGUYEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la structure France Services au 1er janvier 2025, la commune met un agent à disposition de l'agglomération de Grand Cognac.

Il précise que la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac dispose de la compétence. Il indique les modalités de l'exercice de cette compétence : notamment prise en charge des frais de fonctionnement liés au personnel. De ce fait, il rappelle que la commune a conventionné conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2020 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac pour la mise à disposition de personnel communal dans le cadre du fonctionnement de France Services à Jarnac pour 3 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de statuer sur une nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac pour la mise à disposition de personnel communal dans le cadre du fonctionnement de France Services à Jarnac, selon les dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, suite aux modifications dans les quotités de mise à disposition.

Les principes de la mise à disposition sont les suivants :

- 1 agent,
- 30 heures pour un agent,
- Remboursement par l'agglomération à la commune du montant de la rémunération versée à l'agent ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

L'agent concerné ayant donné au préalable son accord ainsi que le CST réunit en séance le 10 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition et les actes afférents à ces dernières.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.
Elle explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

10. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet – service éducation

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L542-2 et L542-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 janvier 2025,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'augmentation des besoins en ménage à l'Ecole Ferdinand Buisson,

Considérant qu'un agent effectuait jusqu'à présent des heures complémentaires afin d'assurer ces missions,

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de cet agent à hauteur de 4 heures hebdomadaires en remplacement du recours aux heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} mars 2025, l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,
- **DE CREER**, à la même date, l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.
Elle explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

11. Création d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la Fonction Publique,
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste pour permettre la nomination d'un agent qui sera inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} mars 2025, au titre des avancements de grade, un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **DE L'AUTORISER** à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.
Elle explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

12. Rapport social unique 2023

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'obligation pour les collectivités locales de réaliser annuellement un rapport social unique (RSU) en remplacement du bilan social qui était effectué tous les deux ans.

Ce rapport recense les données sociales relatives au personnel de la Collectivité.

Vu la loi du 6 août 2019 n°2019-828 de transformation de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 5 portant obligation pour les collectivités locales d'élaborer annuellement un rapport social unique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Considérant l'accompagnement proposé par le Centre de gestion dans la réalisation du rapport social unique qui sera réalisé tous les ans en remplacement du bilan social,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 10 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport social unique 2023 annexé.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.

Elle explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoptée à l'unanimité.

13. ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024-12-15 : Tarifs spectacles - Saison culturelle 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service culturel organise différents événements payants à la salle des Foudres et à l'auditorium en 2025.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Festivals Anim'Hiver (février) et Anim'Automne (octobre) : 4€ par personne et par animation. Goûter offert par la municipalité,
- Spectacles Jarnac Comedy-Club (février, avril, septembre, novembre) : 10€ par personne. Gratuité pour les moins de 16 ans,
- Concerts dans le cadre du Printemps des Poètes en mars, et concert du groupe les Crog's en mai : 10€ par personne. Gratuité pour les moins de 16 ans.

Pour tous ces événements la gratuité est accordée, dans la limite de 2 places par personne et par événement :

- Aux partenaires des événements (financeurs, collaborateurs artistiques et techniques) ;
- Aux élus de la mairie de Jarnac ;
- Aux agents municipaux ;
- Aux personnes adressées par le CCAS de Jarnac.

Des entrées gratuites aux spectacles organisés par la mairie peuvent également constituer des lots offerts par la mairie aux associations jarnacaises pour leurs tombolas, concours, remises de prix etc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs cités au-dessus pour la saison culturelle 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe ROY.

Monsieur Christophe ROY explique la délibération et fait remarquer que les prix des spectacles sont abordables pour tous. Mieux vaut une salle pleine et un prix abordable plutôt qu'une salle vide au prix fort.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

14. Demande de subvention - Festival Anim'Hiver - 24 au 26 février 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa programmation 2025, le service culturel de la ville organise 3 jours d'animations (spectacles à la salle des Foudres et projections à l'auditorium) à destination du jeune public de 0 à 12 ans (et leurs familles ou accompagnants), du lundi 24 au mercredi 26 février.

Le budget prévisionnel de cet évènement est évalué à 4 000€ (4 spectacles et 2 projections) :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 1 000€.

DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe ROY.
Monsieur Christophe ROY explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

15. Demande de subvention - Concert Nougarologie - 28 mars 2025

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de sa programmation 2025, le service culturel organise un concert de reprises de Claude NOUGARO (Nougarologie) à l'occasion de l'évènement national « Printemps des poètes », le vendredi 28 mars 2025 à 20h30 à la salle des Foudres.

Le budget prévisionnel est évalué à 2 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 400€.

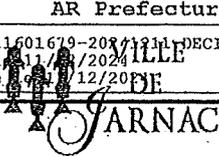
DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe ROY.
Monsieur Christophe ROY explique la délibération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adoptée à l'unanimité.

Délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire

DELEGATION de signature du MAIRE						
ACHATS DE CONCESSIONS CIMETIERE						
Date	N° Concession	Nom	Commune	Type d'emplacement	Cimetière	€
23/01/2025	3097	ROSIER/FELTAIN	JARNAC/THORS	Fosse	Roc	960,00 €
29/01/2025	3098	BARBEREAU	JARNAC	Fosse	Grands-Maisons	397,50 €
31/01/2025	3099	DOLIMONT	St YRIEIX	Fosse	Grands-Maisons	397,50 €



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

VILLE DE JARNAC

**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Jarnac,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article, L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00 € ;

Considérant la délibération 25 septembre 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00 € ;

Considérant l'offre de la société Peugeot Garage Laurent Martin Agent à JARNAC d'acquérir le véhicule RENAULT KANGOO immatriculé 7387 TS 16 pour la somme de 1 000 euros TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1: De procéder à la cession pour un montant de 1000.00 euros TTC (mille euros) :

RENAULT KANGOO
Immatriculation : 7387 TS 16
Date de mise en circulation : 13/10/2003

A la société :
Peugeot Garage Laurent Martin Agent
83 avenue d'Ecosse
16200 JARNAC

ARTICLE 2 – De retirer le véhicule du patrimoine communal :

Numéro d'inventaire : 2003 600 002

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera adressée à Monsieur la Préfète de la Charente.

Fait à Jarnac, le 11 décembre 2024


Le Maire,
Philippe GESSE

Questions diverses

Monsieur Philippe GESSE donne sa position sur l'installation de Lidl à côté d'Intermarché suite à la question posée par Monsieur Jérôme ROYER.

Monsieur Philippe GESSE ajoute : « J'en profite pour éclairer tout le monde. Il y a eu des choses totalement fausses qui ont été dites. Merci d'avoir posé cette question, cela m'a permis d'éclaircir les positions au niveau du Conseil Municipal. »

Monsieur Philippe GESSE est remercié par Monsieur Jérôme ROYER pour sa réponse.

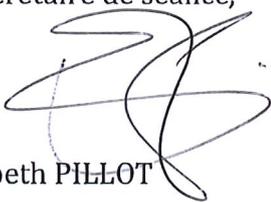
Monsieur Philippe GESSE termine : « Tu pourras dire au directeur d'Intermarché que sa réaction de ne plus subventionner les associations, parce qu'il a un litige avec la municipalité, est moche. »

Madame Odile PREVOTEAU regrette la position d'Intermarché concernant les aides alimentaires aux associations. Elle dit : « S'il arrête de donner, je ne sais pas lesquelles sont concernées mais c'est vrai que niveau aide alimentaire, Intermarché donne à la Croix-Rouge, aux Restos du Cœur. S'il arrête de donner, c'est vraiment problématique parce qu'au niveau des associations, nous avons déjà beaucoup de mal. »

Madame Elisabeth PILLOT s'interroge : « Peut-être que ce ne sera que sur les associations sportives de la ville de Jarnac ? »

Monsieur Philippe GESSE demande à Madame Odile PREVOTEAU de revenir vers lui pour voir ce qui est possible de faire. Il attend d'avoir des informations. Madame Marie-Christine BRAUD va la rappeler pour prendre rendez-vous.

Monsieur le Maire remercie les participants et clôt la séance à 21h05.

La secrétaire de séance,

Elisabeth PILLOT

Le Maire,

Philippe GESSE